Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

PSEC T.N.-O
Programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoire du Nord-Ouest

Canada

Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC) des Territoires du Nord-Ouest

Plan stratégique jusqu'en 2015

Octobre 2012

4923-52nd St. Box 1500, Yellowknife T.N.-O. XIA 3Z4
courriel : cimp@aadnc-aandc.gc.ca
www.nwtcimp.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 1

Introduction 2

Mandat, vision et résultats 3

MANDAT 3
VISION 3
RÉSULTATS 3

Contexte, approche et activités 4

CONTEXTE 4
L'APPROCHE « PARCOURS » 5
ACTIVITÉS 6

Buts, objectifs et jalons 8

BUTS 8
OBJECTIFS ET JALONS 8

Gouvernance 14

Participation et collaboration des parties intéressées 16

Maintenir la surveillance environnementale dans les T.N.-O. 19

Annexe A : Composantes valorisées 21

Annexe B : Historique du Programme 22

Introduction

Le Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC) des Territoires du Nord-Ouest est un programme environnemental qui vise à appuyer, à faciliter et à coordonner la collecte, l'analyse, la gestion et la diffusion d'information concernant l'état et la santé à long terme de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest, et dont l'objectif est de favoriser la prise de décisions éclairées en matière de gestion des ressources et de promouvoir le développement durable. Un programme semblable, mais indépendant, existe aussi au Nunavut et est connu sous le nom de Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN).

Un régime de surveillance environnementale coordonné, efficace et rigoureux est essentiel au développement durable des Territoires du Nord-Ouest pour :

- Comprendre les conditions environnementales changeantes aux échelles locales, régionale et territoriale et s'y adapter;
- Comprendre, évaluer et atténuer les effets cumulatifs potentiels des activités de mise en valeur des ressources sur l'environnement;
- Améliorer l'efficacité et la responsabilisation de la surveillance et de la gouvernance de la gestion des ressources, de l'élaboration des politiques et des décisions en matière d'utilisation du sol;
- Accroître la coordination, l'harmonisation et l'intégration de l'information sur la recherche et la surveillance environnementales.

La création d'un solide régime de surveillance offrira d'importants avantages aux collectivités nordiques, à l'industrie, aux planificateurs, au gouvernement et aux décideurs; toutefois, pour y parvenir, il faudra apporter des changements considérables dans la façon dont ces parties priorisent les activités de surveillance et collaborent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de l'information. Le PSEC jouera un rôle fondamental dans la promotion et la facilitation de ces activités.

Ce document présente une version provisoire du Plan stratégique pour le PSEC, qui décrit le mandat, la vision, la gouvernance, l'approche, les buts et les jalons du programme jusqu'en 2015. Un plan compatible a aussi été élaboré pour le PSGN. La présente version provisoire servira de fondement principal à la sensibilisation et à la participation des partenaires externes, des intervenants et des parties intéressées à l'élaboration d'éléments, de plans de travail et de ressources spécifiques du plan. Le PSEC accueille favorablement les parties intéressées et les intervenants à se joindre à cette importante entreprise.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Le Secrétariat du PSEC
PSEC@AADNC-aadnc.gc.ca

Mandat, vision et résultats

MANDAT

La surveillance de l'environnement est une exigence de la constitution et de la loi dans les Territoires du Nord-Ouest, qui est précisée dans les accords sur les revendications territoriales des Sahtu, Gwich'in et Tlicho et la partie 6 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM). L'article 146 de cette Loi indique que :

> *L'autorité compétente procède, sous réserve des règlements, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse de celles-ci, de données scientifiques, de connaissances traditionnelles et d'autres renseignements pertinents en ce qui touche le contrôle des répercussions environnementales cumulatives découlant des différentes formes – simultanées ou non – d'utilisation des terres ou des eaux ou de dépôt de déchets, dans la vallée du Mackenzie.*

Bien que la LGRVM et ses dispositions relatives à la surveillance des effets cumulatifs et à la vérification environnementale ne s'appliquent pas à la région désignée des Inuvialuits, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, avec l'appui du Groupe de travail, ont convenu en avril 2002 d'intégrer la région désignée des Inuvialuits aux plans de mise en œuvre du PSEC et des constats de la Vérification des T.N.-O. Un protocole d'entente à cet effet a été conclu en novembre 2003.

Le gouvernement fédéral a des responsabilités et un mandat clairs en matière de surveillance environnementale dans les T.N.-O. et a annoncé le financement du PSEC dans son budget 2010. AADNC est le ministère fédéral responsable de la mise en œuvre du PSEC par le biais de son bureau régional des T.N.-O., avec l'appui de l'administration centrale.

VISION

Le PSEC appuie le développement durable dans les T.N.-O. et le résultat stratégique à long terme de AADNC : « favoriser l'autonomie, la prospérité et le bien-être des gens et des collectivités du Nord ». La vision précise du programme est : « surveiller et comprendre les terres ainsi qu'à toujours les utiliser de manière respectueuse ».

RÉSULTATS

Le PSEC a défini deux résultats principaux qui sont essentiels à la réalisation de son mandat et de sa vision :

(i) Normalisation et regroupement des données et des renseignements obtenus grâce à la surveillance environnementale;
(ii) Base de connaissances sur la surveillance qui est accessible, alimente et appuie le processus décisionnel.

Contexte, approche et activités

CONTEXTE

Il est d'autant plus important de surveiller les effets cumulatifs que le développement connaît une croissance exponentielle à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest. Plus particulièrement, le secteur minier a mis l'accent sur l'exploitation des diamants dans les régions de l'est des T.N.-O., tandis que le secteur gazier et pétrolier, y compris un projet de pipeline, sont dominants dans l'ouest. À mesure que ces pressions s'intensifient, elles sont susceptibles de contribuer à des effets cumulatifs sur l'environnement. Cette situation renforce la nécessité de comprendre les conditions environnementales de base en fonction desquelles prévoir et évaluer les changements, déterminer la façon dont ces changements se produisent, ainsi que leur nature et leurs causes.

Il existe trois types de données de surveillance environnementales dans les T.N.-O. [1] :

1. **Surveillance des conditions de référence :** Ce type de surveillance sert à déterminer l'état de l'environnement et sa variabilité naturelle. Il permet d'établir des niveaux de « référence » pour les paramètres physiques et chimiques en fonction desquels peuvent être évalués les changements dans l'environnement. Ces activités peuvent être réalisées à long terme et/ou en des milieux qui sont moins développés ou idéalement « non touchés » par les perturbations humaines ». Cette surveillance est souvent réalisée par les gouvernements en tirant parti tant des connaissances scientifiques que du savoir traditionnel.

2. **Surveillance des effets :** Cette surveillance vise à déterminer le changement de l'état ou de la tendance des attributs ou des indicateurs de l'environnement (p. ex. caribous). La surveillance des effets peut se faire dans le cadre d'un projet ou examiner les effets cumulatifs et mettre l'accent sur les changements dans l'environnement résultants des activités humaines. Les activités de collecte de données de surveillance des effets sont souvent réalisées par les gouvernements et les promoteurs du secteur industriel et fondées sur le savoir traditionnel.

3. **Surveillance de la conformité :** Cette surveillance vise à déterminer si une installation/opération est conforme aux conditions régissant l'attribution de permis. La surveillance de la conformité sert à repérer et à corriger les infractions et à fournir des preuves en vue d'appuyer les mesures de conformité. Les règlements et les conditions sont fondés sur les connaissances au sujet de l'environnement acquises par le biais de la surveillance des effets à long terme. Ce type de surveillance est généralement prescrit par les autorités de réglementation et réalisé par les promoteurs.

Ces trois types de surveillance environnementale dans les T.N.-O. présentent de nombreux défis qui doivent être relevés en ce qui a trait à la collecte, à l'analyse et à l'échange d'information recueillies dans le cadre de ces

[1] Ces descriptions sont adaptées du rapport du Groupe d'experts de la surveillance environnementale de l'Alberta en 2011 (Alberta Environmental Monitoring Panel's) « Un système de surveillance de l'environnement, d'évaluation et de rapport de renommée mondiale pour l'Alberta » ("A World Class Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting System for Alberta").

activités. Il demeure d'importantes et nombreuses lacunes de l'information relatives à l'état et à la santé des milieux des T.N.-O., et les décideurs ainsi que les résidants ont un accès limité à l'information dont ils ont besoin pour une gestion intégrée des ressources.

La situation actuelle est illustrée à la figure 1A plus bas. Les trois types de surveillance sont décrits comme des sphères indépendantes aux interactions limitées. À l'heure actuelle, l'évaluation des effets cumulatifs n'est pas intégrée à la majorité des activités de surveillance et par conséquent, elle occupe une place à part et distincte des trois sphères. L'absence de protocoles, de données et d'informations compatibles présente des défis à l'intégration et à l'analyse des données, et il est donc difficile d'analyser les impacts au-delà des projets précis pour évaluer les effets cumulatifs du développement.

L'un des buts principaux du PSEC est d'élaborer et de maintenir un réseau de collaboration qui assurera la coordination et l'intégration des activités de surveillance. Ce réseau permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles communs pour la conception de programmes de surveillance, la collecte et l'échange de données, la réalisation d'analyses et la préparation de rapports sur les constats, l'état de l'environnement et les effets cumulatifs des projets de développement. Cette vision est illustrée à la figure 1B plus bas. Les trois sphères sont plus harmonisées et interreliées, et l'évaluation des effets cumulatifs est facilitée par une meilleure intégration et compatibilité des données et de l'information.

Figure 2 : Représentation des activités de surveillance actuelles (A) et souhaitées (B)

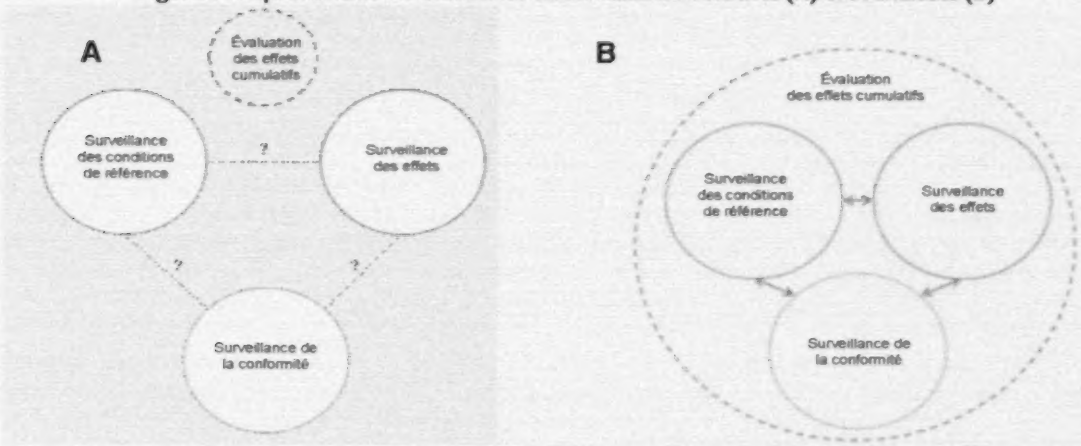

Figure 1 : L'approche « Parcours »

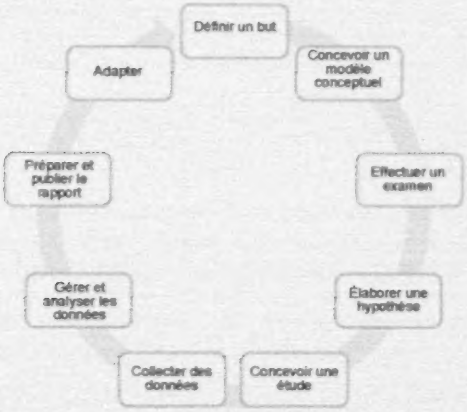

L'APPROCHE « PARCOURS »

Le PSEC propose une approche « Parcours »comme plateforme commune servant à l'élaboration de programmes de surveillance et à la création de protocoles pour la surveillance des conditions de références, des effets et de la conformité dans les T.N.-O. Cette approche est conçue pour favoriser la cohérence et l'uniformité des initiatives de surveillance et pour assurer la participation des habitants du Nord et des décideurs.

L'approche « Parcours » est une approche de surveillance adaptative. La surveillance adaptative est structurée de façon à valider une question, dont la réponse est requise pour améliorer la prise de décisions et est adaptée et recentrée avec le temps. La figure 2 présente les principales étapes de cette approche, à partir de la définition d'un but pour la surveillance et de la conception d'un modèle conceptuel jusqu'à la préparation d'un rapport et l'adaptation de l'approche selon les principales conclusions.

ACTIVITÉS

Pour réaliser son mandat et sa vision, le PSEC concentrera ses activités dans quatre secteurs principaux :

1. **Promotion de la gouvernance et des partenariats**

Le programme guidera et appuiera les partenariats qui suscitent la collaboration entre les divers partenaires, y compris les collectivités, le gouvernement, les groupes de requérants, le secteur de l'industrie, les conseils de cogestion ainsi que divers experts et conseillers pour harmoniser, coordonner et intégrer les objectifs et les activités de surveillance environnementale. Cette approche comprend l'établissement de structures de gouvernance et l'officialisation d'activités de collaboration par le biais de la négociation d'accords, comme les protocoles d'entente (PE), avec les principaux décideurs et prestataires d'informations.

Le PSEC organisera aussi des réunions avec les parties intéressées et les décideurs des trois sphères de surveillance pour valider son cadre de composantes valorisées (CV) et établir un ensemble de questions et de priorités communes pour la surveillance des effets cumulatifs et leurs domaines associés de CV. Ces initiatives prendront la forme d'ateliers de décideurs ou d'activités de gouvernance régulières du PSEC. Les priorités seront décrites dans un plan détaillé de surveillance qui sera publié et orientera les activités et le financement du PSEC. Par le biais de ce processus, les priorités de surveillance seront définies par les décideurs, et les activités de surveillance seront conçues et mises en œuvre par des experts et des organismes communautaires.

2. **Soutien, facilitation et coordination des activités de collecte, d'analyse et de synthèse de l'information sur l'état et la santé à long terme des écosystèmes et sur les conditions socioéconomiques dans les T.N.-O.**

Cette initiative nécessite la collaboration avec divers prestataires d'informations pour établir des données de référence et adopter des protocoles de surveillance communs. Les responsables du PSEC organiseront des réunions avec des prestataires d'informations et des spécialistes en la matière pour définir et/ou concevoir des protocoles de surveillance communs pour i) la surveillance des effets cumulatifs relatifs à des questions prioritaires; ii) la surveillance à long terme des domaines prioritaires en matière de composantes valorisées (CV) en vue d'améliorer la qualité et la compatibilité des données et d'appuyer l'évaluation des effets cumulatifs. Ce processus intégrera des approches de surveillances fondées sur les sciences, les connaissances traditionnelles et les collectivités. L'élément central du processus sera une série d'ateliers axés sur des questions et des domaines précis touchant les CV.

En ce qui concerne les questions liées aux effets cumulatifs, le PSEC jouera un rôle de chef file important tant dans les activités d'orientation que celles du financement. Pour les activités de surveillance à long terme, le

PSEC élaborera conjointement et facilitera un processus afin d'arriver à une entente sur un modèle conceptuel et des méthodes de surveillance compatibles pour chaque CV prioritaire.

Le PSEC fournira aussi des fonds ciblés pour la collecte et l'analyse de données sur les effets cumulatifs, pour la formation associée et le renforcement de la capacité relative aux activités de surveillance fondées sur la collectivité. Ces fonds seront affectés par le biais d'un processus annuel de demandes de propositions (DP) fondé sur les priorités du plan détaillé pour la surveillance.

3. Conception et entretien d'un système de gestion de l'information

Le PSEC travaillera à l'amélioration de la compatibilité, de l'accessibilité, et de l'analyse des données en élaborant et en entretenant un système de gestion de l'information (SGI) électronique et centralisé. Le PSEC travaillera avec ses collaborateurs pour regrouper les informations et les analyses de sources diverses et rendra ces données accessibles par le biais du SGI.

4. Établissement de rapports et communication

Ce volet d'activités comprend la diffusion d'information aux décideurs et au public grâce à l'élaboration et à la diffusion de rapports et de publications. Le PSEC préparera un rapport exhaustif sur l'état de l'environnement à tous les cinq ans et un rapport sommaire annuel sur les connaissances. Ces rapports aborderont les changements ainsi que les tendances en matière d'environnement et d'effets cumulatifs. La participation des chercheurs et des décideurs au PSEC sera aussi sollicitée pour veiller à ce que l'information de surveillance soit disponible pour éclairer les décisions.

Buts, objectifs et jalons

BUTS

Le tableau suivant présente les buts du programme quinquennal du PSEC par secteur d'activités. Ces buts ont été élaborés conjointement avec le PSGN et témoignent de la collaboration étroite entre les responsables des deux programmes.

Tableau 1 : Buts quinquennaux du Programme

Secteur d'activité	Buts quinquennaux
Promotion de la gouvernance et des partenariats	1. Les structures de gouvernance et de gestion sont établies et fonctionnent efficacement. 2. Des réseaux de surveillance sont mis sur pied et fonctionnent efficacement. 3. Des questions et des priorités importantes en matière de surveillance sont définies et adoptées.
Soutien aux activités de collecte, d'analyse et de synthèse de l'information	4. Des protocoles pour la surveillance et l'analyse de données ont été élaborés et mis à l'essai pour les grandes priorités, les questions et les domaines de composantes valorisées. 5. Des données de référence sont établies pour tous les domaines prioritaires des composantes valorisées. 6. Des fonds sont affectés annuellement aux initiatives de surveillance prioritaires qui renforcent la capacité des collectivités et comblent les principales lacunes dans les connaissances.
Conception et entretien d'un système de gestion de l'information	7. L' information sur la surveillance environnementale est accessible par le biais d'un système de gestion de l'information en ligne et centralisé.
Établissement de rapports et communication	8. Les données essentielles découlant de la surveillance environnementale sont publiées annuellement et contribuent à la qualité et à l'opportunité des décisions en matière de gestion.

OBJECTIFS ET JALONS

But 1 : Les structures de gouvernance et de gestion sont établies et fonctionnent efficacement

Objectifs principaux

- Mettre à jour le mandat et la composition des membres chargés de la gouvernance du programme.

- Doter en personnel le secrétariat du PSEC et assurer son fonctionnement.
- Créer un système de mesure et d'évaluation du rendement pour la mise en œuvre du programme.
- Mettre sur pied un comité consultatif fédéral interne.
- Organiser et établir des réunions et des cycles de planification annuels et quinquennaux.

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Embaucher le personnel du secrétariat et le personnel technique responsable de la surveillance.	• Achever le mandat • Élaborer et mettre en œuvre des plans de travail et d'orientation stratégique. • Surveiller le rendement du programme et en rendre compte. • Mettre sur pied des groupes consultatifs importants pour appuyer la planification sur programme, la répartition des fonds, la conception des activités et l'établissement de rapports en matière de surveillance.	• Rencontres trimestrielles du Groupe de travail • Élaborer et mettre en œuvre des plans de travail et d'orientation stratégique. • Poursuivre l'établissement de groupes consultatifs importants.	• Rencontres trimestrielles du Groupe de travail. • Élaborer et mettre en œuvre des plans de travail et d'orientation stratégique. • Élaborer des mémoires au Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor et d'autres présentations relatives à l'élaboration du programme. • Évaluation indépendante du Programme.	• Rencontres trimestrielles du Groupe de travail. • Élaborer et mettre en œuvre des plans de travail et d'orientation stratégique.

But 2 : Des réseaux de surveillance sont mis sur pied et fonctionnent efficacement

Objectifs principaux

- Élaborer et mettre en œuvre des plans de participation et de communication avec les parties intéressées.
- Concevoir et établir des protocoles d'entente (PE) pour renforcer les partenariats (pour décrire les approches convenues pour établir des protocoles, définir les priorités en matière de surveillance, échanger de l'information et préparer des rapports).

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Élaborer la version provisoire du plan de communication. • Publier le rapport de vérification et le rapport sur l'état de l'environnement des T.N.-O. • Activités de participation et de sensibilisation (présentations et consultations).	• Élaborer un plan. • Créer des documents et des activités qui présenteront de l'information sur le PSEC, et donner des occasions de participation aux tâches et aux initiatives principales. • Concevoir des modèles pour les PE.	• Réviser et mettre à jour les documents au besoin. • Conclure des PE avec les principaux partenaires. • Évaluer les ententes de partenariat et les adapter au besoin.	• Poursuivre l'examen et la mise à jour des documents selon les besoins. • Poursuivre l'établissement de PE avec les partenaires principaux. • Poursuivre l'évaluation et l'adaptation des ententes de partenariat au besoin.	• Poursuivre l'examen et la mise à jour des documents selon les besoins. • Achever l'établissement de PE avec tous les partenaires principaux. • Réexaminer les ententes de partenariat et élaborer des plans pour le prochain cycle quinquennal.

But 3 : Des questions et des priorités importantes en matière de surveillance environnementale sont définies et adoptées

Objectifs principaux :

- Réaliser des évaluations et organiser des ateliers annuels pour déterminer les besoins des décideurs et cerner les priorités et les questions.
- En collaboration avec le PSGN, élaborer et mettre à jour le plan détaillé de surveillance qui expose clairement un ensemble de priorités et de questions quinquennales pour orienter les activités du PSEC et l'affectation des fonds.

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Moderniser et publier un document sur le processus de demandes de proposition (DP).	• Élaborer un processus pour l'évaluation continue des besoins des décideurs. • Organiser et donner des ateliers destinés aux décideurs.	• Créer un plan détaillé pour la surveillance. • Élaborer des plans de surveillance précis pour réaliser les priorités.	• Mettre à jour le plan détaillé pour la surveillance sur une base annuelle. • Élaborer des plans de surveillance précis pour réaliser les priorités.	• Mettre à jour le plan détaillé pour la surveillance sur une base annuelle. • Élaborer des plans de surveillance précis pour réaliser les priorités. • Élaborer un plan pour susciter la participation des décideurs au prochain cycle de planification quinquennal.

But 4 : Des protocoles pour la surveillance et l'analyse de données ont été élaborés et mis à l'essai pour les grandes priorités, les questions et les domaines de composantes valorisées

Objectifs principaux :

- Susciter la participation des collaborateurs (p. ex. par le biais d'ateliers, de réunions, d'événements) pour élaborer et/ou adopter des protocoles de surveillance communs pour les questions et les domaines prioritaires pour les CV.
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de lignes directrices pour la surveillance.

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Le processus de DP met l'accent sur l'élaboration de protocoles. • Faire des	• Achever la mise au point d'une méthode conjointe pour l'élaboration de protocoles; préparer un	• Amorcer l'élaboration de protocoles pour les questions et les domaines prioritaires pour les CV.	• Poursuivre l'élaboration de protocoles. • Concevoir des ateliers et de la	• Adopter les protocoles du PSEC pour toutes les CV. • Concevoir des ateliers et de la

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
consultations sur le besoin de protocoles communs.	plan de communication sur les protocoles de surveillance. • Concevoir des ateliers et de la formation sur la surveillance et les offrir aux partenaires et aux organismes de réglementation (en cours).	• Concevoir des ateliers et de la formation sur la surveillance et les offrir aux partenaires et aux organismes de réglementation. • Participer à la mise en œuvre des activités de surveillance et de renforcement des capacités réalisées par les partenaires (en cours).	formation sur la surveillance et les offrir aux partenaires et aux organismes de réglementation. • Participer à la mise en œuvre des activités de surveillance et de renforcement des capacités réalisées par les partenaires.	formation sur la surveillance et les dispenser aux partenaires et aux organismes de réglementation. • Participer à la mise en œuvre des activités de surveillance et de renforcement des capacités réalisées par les partenaires.

But 5 : Des données de référence sont établies pour tous les domaines prioritaires des composantes valorisées

Objectifs principaux

- Coordonner la conception et la mise en œuvre des programmes de surveillance pour réaliser les priorités cernées.
- Regrouper, analyser et synthétiser les données sur les tendances environnementales et les effets cumulatifs de sources diverses.
- Communiquer les résultats des activités de surveillance.

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Identifier les principaux collaborateurs et susciter leur participation. • Préparer un rapport sur la vérification et l'état de l'environnement 2010 pour les T.N.-O.	• Réunir les partenaires et concevoir des plans de surveillance en utilisant l'approche relative aux voies d'entrée*. • Identifier les principaux collaborateurs et susciter leur participation. • Organiser et offrir des ateliers sur le PSEC. • Publier l'information par le biais de la GI-TI (c.-à-d. Portail de découverte) – voir le But 8.	• Réunir les partenaires et concevoir des plans de surveillance en utilisant l'approche relative aux voies d'entrée. • Susciter la participation des principaux collaborateurs. • Organiser et offrir des ateliers sur le PSEC. • Publier l'information par le biais de la GI-TI (c.-à-d. Portail de découverte) – voir le But 8.	• Réunir les partenaires et concevoir des plans de surveillance en utilisant l'approche relative aux voies d'entrée. • Susciter la participation des principaux collaborateurs. Organiser et offrir des ateliers sur le PSEC. Publier l'information par le biais de la GI-TI (c.-à-d. Portail de découverte) – voir le But 8.	• Réunir les partenaires et concevoir des plans de surveillance en utilisant l'approche relative aux voies d'entrée. • Susciter la participation des principaux collaborateurs. • Organiser et offrir des ateliers sur le PSEC. • Publier l'information par le biais de la GI-TI (c.-à-d. Portail de découverte) – voir le But 8.

* Approche relative aux voies d'entrée : définir le but; élaborer le modèle conceptuel; réaliser un examen de l'information connue; élaborer l'hypothèse; concevoir l'étude; collecter les données; gérer et analyser les données; publier les résultats et en rendre compte; adapter.

But 6 : Des fonds sont affectés annuellement aux initiatives de surveillance prioritaires qui renforcent la capacité des collectivités et comblent les principales lacunes dans les connaissances

Objectifs principaux

- Diriger, gérer et administrer un processus annuel de demandes de proposition (DP) pour affecter des fonds destinés à appuyer les activités de surveillance, à renforcer la capacité des collectivités et à combler les lacunes des connaissances

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Financer des projets de recherche et de surveillance par le biais d'un processus de DP.	• Définir les priorités et affecter des fonds aux projets qui contribueront à combler les lacunes dans les connaissances par le biais d'un processus concurrentiel de DP (continu).	• Définir les priorités et affecter des fonds aux projets qui contribueront à combler les lacunes dans les connaissances par le biais d'un processus concurrentiel de DP.	• Définir les priorités et affecter des fonds aux projets qui contribueront à combler les lacunes dans les connaissances par le biais d'un processus concurrentiel de DP.	• Définir les priorités et affecter des fonds aux projets qui contribueront à combler les lacunes dans les connaissances par le biais d'un processus concurrentiel de DP.

But 7 : L' information sur la surveillance environnementale est accessible par le biais d'un système de gestion de l'information en ligne et centralisé

Objectifs principaux

Établir un système de gestion de l'information (SGI) pleinement fonctionnel qui soit intégré au PSGN.

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Achever le portail sur la surveillance dans les T.N.-O. et y saisir des données découlant de la surveillance.	• Gérer le site Web/ portail sur le PSEC. • Créer un SGI, y compris le concept, les normes en matière de données, l'infrastructure technologique, les procédures et les approches/méthodes technologiques, le plan de mise en œuvre, le plan de migration pour les systèmes existants et le budget pour le cycle de vie.	• Créer un SGI, y compris le concept, les normes en matière de données, l'infrastructure technologique, les procédures et les approches/méthodes technologiques, le plan de mise en œuvre, le plan de migration pour les systèmes existants et le budget pour le cycle de vie.	• Diriger un projet pilote pour le SGI avec le personnel de soutien et l'infrastructure des régions.	• Mettre en œuvre le SGI, offrir une formation à tous les clients et utilisateurs; établir des connexions pour l'échange de données avec tous les partenaires principaux.

But 8 : Les données essentielles découlant de la surveillance environnementale sont publiées annuellement et contribuent à la qualité et à l'opportunité des décisions en matière de gestion

Objectifs principaux

- Élaborer un plan de communication et de sensibilisation, y compris un cadre de rapports périodiques
- Préparer des rapports annuels (p. ex. un rapport sommaire sur les connaissances, des rapports sur les programmes)
- Coordonner et élaborer un rapport exhaustif sur l'état de l'environnement (REE) à tous les cinq ans
- Gérer et administrer la vérification environnementale des T.N.-O. à tous les cinq ans

Jalons clés

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
• Préparer un rapport sur la vérification environnementale et un rapport sur l'état de l'environnement en 2010 pour les T.N.-O.	• Élaborer un plan en collaboration avec les responsables du PSGN. • Réviser le format du « rapport sommaire sur les connaissances (RSC) ». • Préparer un rapport annuel sur les activités du PSEC pour documenter les activités du Programme. • Élaborer des mesures correctrices pour les recommandations formulées par la vérification et susciter la participation d'autres organisations à leur mise en œuvre.	• Mettre à jour les RSC en se fondant sur les informations connues et/ou la compréhension actuelle. • Préparer un rapport annuel sur le PSEC.	• Mettre à jour les RSC. • Préparer un rapport annuel sur le PSEC pour documenter les activités du Progamme. • Se préparer à la vérification environnementale.	• Mettre à jour les RSC. • Préparer un rapport exhaustif sur l'état de l'environnement des T.N.-O. • Effectuer la vérification environnementale des T.N.-O. • Préparer un rapport annuel sur le PSEC, y compris un rapport sur la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal.

Gouvernance

Le modèle et l'approche de gouvernance du PSEC, présentés à la figure 3, illustrent le rôle du programme en tant que facilitateur et coordonnateur des activités de surveillance. Les questions et les priorités essentielles en matière de surveillance sont définies par le Groupe de travail du PSEC en se fondant sur les contributions des décideurs et des experts en la matière (équipes consultatives d'experts et groupes consultatifs de partenaires). Le PSEC travaille avec son réseau d'experts et d'organismes en surveillance pour recueillir, analyser l'information sur la surveillance des effets cumulatifs et en rendre compte. Cette information est communiquée aux parties intéressées par le biais du secrétariat du PSEC, du site Web et du système de gestion de l'information.

Figure 3 : Aperçu du modèle et de l'approche de gouvernance du PSEC

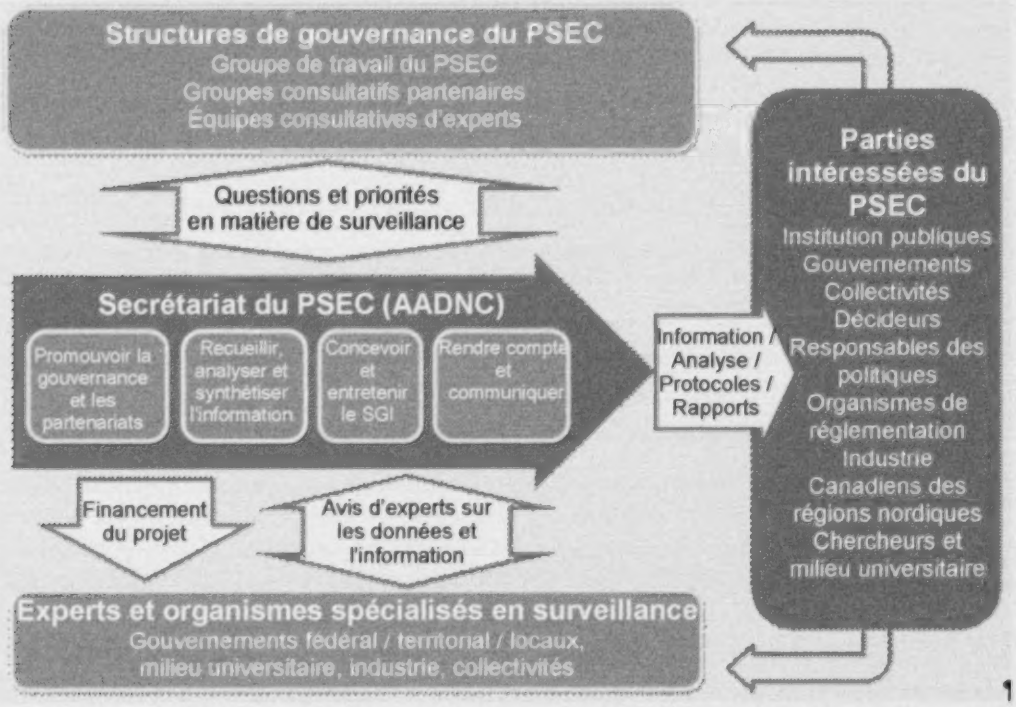

Voici les principaux éléments de la gouvernance du PSEC :

Groupe de travail du PSEC	Le PSEC est régi par un Groupe de travail formé de membres des collectivités autochtones, des gouvernements fédéral et territoriaux, y compris de représentants du gouvernement du Canada (représenté par le bureau régional de AADNC pour les T.N.-O.), du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, (représenté par Environnement et Ressources naturelles), du Conseil tribal des Gwich'in, de l'administration tlicho, du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, de la

Nation métisse des T.N.-O. et de l'Alliance métisse de North Slave.

Les observateurs comprennent le Sahtu Secretariat Incorporated, les Premières Nations du Dehcho, le gouvernement territorial akaitcho Territory, Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans, Parcs Canada et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.

Le Groupe de travail assure une surveillance de haut niveau pour le PSEC et détermine les questions et les priorités en matière de surveillance en collaboration avec les autres parties intéressées. Il est prévu que chaque membre du Groupe de travail représentera le point de vue d'une grande proportion de sa population et en consultera les membres pour les décisions importantes. Par exemple, AADNC établira et dirigera le Comité consultatif fédéral afin de coordonner les contributions des ministères fédéraux au Groupe de travail.

Groupes consultatifs de partenaires

Des groupes consultatifs de partenaires seront établis au besoin et seront formés d'organismes non membres du Groupe de travail, comme des organisations non gouvernementales, des établissements de recherche, des représentants du milieu universitaire et de l'industrie. Ces partenaires donneront des idées et des conseils sur les besoins et les priorités des organisations et des administrations qui ne sont pas directement représentées au Groupe de travail.

Secrétariat du PSEC

Le personnel du secrétariat du PSEC comprendra neuf représentants de AADNC qui appuieront le Groupe de travail, assureront la gouvernance et géreront les structures des partenariats, superviseront la collecte d'information et les fonctions d'établissement des rapports; de plus, ils appuieront et dirigeront des projets de surveillance des effets cumulatifs.

Équipes consultatives d'experts

Des équipes consultatives d'experts seront mises sur pied et seront fondées sur des thèmes, des composantes valorisées, des indicateurs, des questions de surveillance et/ou des secteurs d'intérêt géographique. Elles seront formées d'experts en la matière, et pourront comprendre des détenteurs de savoir traditionnel, des membres des gouvernements, des collectivités, du milieu universitaire, du secteur industriel ou des experts indépendants. Les équipes comprendront des personnes qui ont une expérience directe et le respect du savoir traditionnel. Ces équipes comprendront des représentants de diverses organisations qui fourniront de l'information sur la surveillance au PSEC. Le personnel ou les partenaires du PSEC seront responsables de la gestion des équipes.

Participation et collaboration des parties intéressées

L'établissement et le maintien de partenariats constructifs sont essentiels à la réussite du PSEC. Voici les principaux collaborateurs et parties intéressées :

- Organismes de cogestion et de réglementation (p. ex. offices des ressources renouvelables des régions des Gwich'in, du Sahtu et des Tlicho, Comité d'étude des répercussions environnementales, etc.);
- Gouvernements autochtones;
- Organismes de consultation et de gestion des terres et des ressources (p. ex. offices d'aménagement territorial, Conseil du bassin du MacKenzie, etc.);
- Ministères fédéraux;
- Ministères du gouvernement des T.N.-O.;
- Industries (p. ex. mines, pétrole et gaz naturel, etc.);
- Collectivités des T.N.-O.;
- ONG de l'environnement (p. ex. Comité canadien des ressources arctiques, Ecology North, Société pour la nature et les parcs du Canada, Fonds mondial pour la nature);
- Organismes du milieu universitaire (p. ex. universités et collèges);
- Autres programmes de surveillance dans les T.N.-O., dans les administrations voisines (p. ex. Plan de surveillance générale du Nunavut, Alberta Forest Biodiversity Monitoring Program [Programme de surveillance de la biodiversité des forêts de l'Alberta]) et à l'échelle internationale (p. ex. Conseil de l'Arctique, Conservation de la flore et de la faune arctique, Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique).

Le PSEC officialisera ses principales relations de collaboration avec les autres partenaires et organismes par le biais de protocoles d'entente (PE). Bon nombre de ces PE seront conclus conjointement avec le PSGN et susciteront la participation de partenaires communs aux deux régions. Comme les fonds affectés par le PSEC à ces activités seront limités, les partenaires sont invités à optimiser leurs activités de surveillance et à les harmoniser à leur mandat organisationnel existant, et ultimement, au mandat plus large de surveillances des effets cumulatifs du PSEC. Les domaines de collaboration avec les partenaires comprendront, sans toutefois s'y limiter, ceux qui sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Domaines de collaboration

Domaine de collaboration	Rôle du secrétariat du PSEC (AADNC)	Rôle des partenaires de surveillance
Structures de gouvernance	Établir et gérer les structures de gouvernance et de partenariats. Coordonner et présenter les positions du gouvernement du Canada sur les structures de gouvernance.	Participer à des réunions et à des cycles de planification et donner des avis et des conseils sur les plans stratégiques et les autres documents.

Domaine de collaboration	Rôle du secrétariat du PSEC (AADNC)	Rôle des partenaires de surveillance
Définition des questions et des priorités en matière de surveillance	Faciliter l'établissement de questions et de priorités en surveillance par le biais d'ateliers, de questionnaires, de réunions et de fourniture d'information. Préparer un plan détaillé de la surveillance qui résume les priorités et les questions.	Participer à des activités (p. ex. ateliers, réunions) pour aider à définir les principales questions, priorités, connaissances et lacunes dans les connaissances et la capacité en matière de surveillance dans les T.N.-O.
Protocoles de surveillance pour la collecte et l'analyse de données ainsi que pour l'établissement de rapports	Favoriser l'établissement et/ou l'élaboration d'approches compatibles et normalisées dans tous les T.N.-O. pour la collecte, l'analyse de données de surveillance et l'établissement de rapports sur cette information.	Le personnel chargé des politiques et des aspects techniques participe à la définition, à l'élaboration, à l'examen et à la révision des protocoles de surveillance par le biais de réunions en ligne et en personne. S'engager à utiliser les protocoles dans les travaux de surveillance (p. ex. en élaborant des politiques internes et/ou en attribuant des conditions relatives aux permis).
Coordination et mise en œuvre des activités de surveillance	Coordonner et diriger la conception et la mise en œuvre des programmes de surveillance afin de réaliser les priorités établies.	S'engager à harmoniser et à coordonner les priorités et les activités en matière de surveillance avec les priorités et les questions communes du PSEC.
Renforcement de la capacité	Appuyer le renforcement de la capacité des partenaires qui cherchent à réaliser le mandat du PSEC.	Promouvoir le PSEC et offrir un soutien et une capacité continue au programme pour en favoriser la mise en œuvre dans l'ensemble des organismes partenaires et entre eux.
Qualité et accessibilité de l'information	Concevoir et entretenir un système centralisé de gestion de l'information sur la surveillance, qui établira des liens entre les sources de données et facilitera l'accès à l'information sur la surveillance.	S'engager à i) adhérer à des normes et à des protocoles communs de qualité des données; ii) publier l'information (données, rapports, etc.) dans un format accessible et compatible; iii) rendre l'information disponible par le biais du système de gestion de l'information du PSEC.
Rapports et publications	Préparer des rapports sur les données de surveillance à l'intention des décideurs et des membres de la collectivité par le biais de rapports sommaires annuels sur les connaissances et de rapports quinquennaux sur l'état de l'environnement, ainsi que d'autres documents (p. ex. rapports techniques, bulletins d'information).	Contribuer aux rapports sommaires annuels sur les connaissances et aux rapports quinquennaux sur l'état de l'environnement du PSEC à titre de spécialistes en la matière, d'auteurs et/ou de réviseurs techniques. Rédiger d'autres rapports ou documents pertinents et/ou participer à leur élaboration.

Domaine de collaboration	Rôle du secrétariat du PSEC (AADNC)	Rôle des partenaires de surveillance
Demandes de propositions (DP) annuelles	Diriger, gérer et administrer le processus annuel de demandes de proposition pour financer les activités de surveillance qui visent à répondre aux questions principales et à réaliser les priorités essentielles en matière de surveillance.	Apporter un soutien administratif au processus de DP (p. ex. examen des propositions). Faire des demandes de financement en partenariat avec les collectivités pour entreprendre des initiatives de surveillance qui contribueront à l'atteinte des objectifs du PSEC. Examiner les rapports des projets de surveillance pour assurer la qualité des données et des méthodes.

Maintenir la surveillance environnementale dans les T.N.-O.

Les responsables du PSEC doivent s'acquitter du vaste mandat de la surveillance d'un territoire étendu, pour un large éventail de composantes valorisées. Ce programme suscite la participation d'une diversité de membres des collectivités, de l'industrie, des gouvernements et d'autres partenaires. Les principales considérations suivantes sont essentielles à la gestion des attentes et au maintien de la réussite du PSEC :

- **Le rôle principal du PSEC est d'améliorer la coordination, l'harmonisation et l'accessibilité des activités de surveillance de l'environnement.** AADNC est responsable de la gestion du programme, mais ne peut diriger ou financer directement lui-même toutes les activités de surveillance à long terme complètes et pertinentes.
- **La réussite du PSEC dépend de la collaboration.** Les collectivités, le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et l'industrie ont tous des mandats et/ou un intérêt à l'égard de la surveillance environnementale; le programme dépend de leur collaboration active pour recueillir, analyser et diffuser l'information. Des partenariats efficaces et mutuellement bénéfiques sont importants compte tenu des attentes très élevées des parties intéressées à l'égard du programme et des ressources limitées disponibles aux partenaires de la surveillance.
- **Le PSEC affecte des fonds à des activités de surveillance précises et ciblées.** Les fonds seront affectés par AADNC qui fondera ses recommandations sur les avis du Groupe de travail du PSEC et mettra l'accent sur des projets qui cherchent à répondre aux principales priorités et questions en matière de surveillance et respectent les critères d'admissibilité au financement.
- **Le PSEC est un prestataire d'information et non un décideur.** L'utilisation des données et de l'information présentées dans les rapports par le biais du programme à l'intention des décideurs sera déterminée par les utilisateurs finaux. Le PSEC mettra tout en œuvre pour maximiser sa pertinence en suscitant régulièrement la participation des décideurs et en présentant de l'information qui répond à leurs besoins.
- **Le PSEC définira un sous-ensemble de questions, de domaines de composantes valorisées et de régions géographiques clés sur lesquels seront concentrées les activités de surveillance au cours des cinq années initiales.** Le programme établira aussi des structures, des partenariats et des systèmes requis pour la gestion de cette initiative. Selon cette approche, il est prévu qu'au cours des cinq années suivantes de l'élaboration du programme, l'accent sera mis sur l'application à plus grande échelle des activités pour réaliser pleinement le mandat du programme.

Les stratégies suivantes ont été définies pour veiller à la réussite du PSEC :

- Mobiliser de façon proactive les collaborateurs pour officialiser les relations et intégrer les considérations du programme à la planification des activités et aux opérations;
- Évaluer les besoins des parties intéressées et des décideurs au début du processus;
- Orienter les activités vers les questions prioritaires, les composantes valorisées et les régions (« points chauds ») pour les cinq premières années;
- Coordonner les activités de façon à optimiser les ressources et à diminuer les demandes faites aux collaborateurs.

À long terme, la réussite du programme dépendra de l'engagement continu et de l'appui des collaborateurs, de la gestion efficace des attentes internes et externes et de la présentation de données et d'analyses accessibles et crédibles pour guider les décideurs. Les responsables du PSEC invitent les parties intéressées et les intervenants à se joindre à eux pour apporter leur appui à la surveillance environnementale et le développement durable dans les T.N.-O.

Annexe A : Composantes valorisées

Composantes valorisées du PSES

- Caribou
- Orignal
- Mammifères terrestres
- Vie marine
- Oiseaux (terrestres et aquatiques)
- Qualité de l'eau et des sédiments
- Volumes d'eau
- Qualité de l'air
- Neige, glace de fond et pergélisol
- Habitat du poisson, population et pêche
- Qualité du poisson
- Végétation
- Climat et changement climatique
- Santé humaine et mieux-être de la collectivité

Annexe B : Historique du Programme

Le Budget fédéral de 2010 a affecté des fonds au PSEC qui étaient spécialement prévus pour le programme, mais cette initiative est en cours depuis les dix dernières années. Depuis 1999, des progrès notables ont été réalisés, y compris l'appui aux projets de surveillance, l'établissement d'une structure de gouvernance de concertation multisectorielle et l'élaboration d'un certain nombre de documents, de modèles et de lignes directrices clés pour la gestion des programmes et les opérations. Des progrès considérables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines relatifs à la surveillance de l'environnement et à la gestion de programmes.

Surveillance des composantes valorisées (CV)
Le PSEC a coordonné avec succès les vérifications environnementales des T.N.-O. en 2005 et en 2010. À la suite de la vérification de 2005, des recommandations importantes ont été formulées relativement à l'utilisation du sol, à la réglementation, à l'évaluation des impacts environnementaux, au savoir traditionnel ainsi qu'au programme de surveillance des effets cumulatifs lui-même. La vérification a permis de définir un certain nombre de thèmes transversaux et a présenté 50 recommandations à AADNC et à d'autres organismes en leur demandant de faire un suivi à ce sujet. Les deux recommandations directement liées au PSEC étaient i) le besoin d'une source de financement stable à long terme; ii) la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de travail opérationnel détaillé, qui précise les besoins en surveillance et y répond. Les mesures destinées à donner suite à ces recommandations sont actuellement en cours. Le PSEC participe à des activités visant les thèmes transversaux et les initiatives communes

En date du 31 mars 2011, le PSEC avait offert un appui à plus de 220 projets de surveillances communautaires et projets pilotes de petite échelle, qui ont fourni des données de référence valables tout en renforçant la capacité de surveillance des collectivités. Le PSEC favorise les approches de partenariat, et la majorité des projets financés témoignent des efforts de collaboration entre les partenaires des groupes autochtones, des gouvernements et du milieu universitaire.

Gestion du Programme
Le PSEC a préparé le terrain à une acceptation à grande échelle de la nécessité d'une surveillance des effets cumulatifs dans les T.N.-O. Ce travail a été réalisé grâce à des activités de communication et de sensibilisation coordonnées par le programme.

Le PSEC a aussi réussi à créer une structure de gouvernance qui comprend un Groupe de travail à participants multiples et une série de comités d'experts consultatifs chargés d'examiner les composantes valorisées. Cette structure de concertation multisectorielle a été gérée et maintenue avec succès durant un certain nombre d'années malgré l'absence de financement garanti et a suscité un engagement et une volonté considérables de tous les groupes d'intervenants principaux. Avec le soutien du secrétariat du PSEC au sein de AADNC, le Groupe de travail a concentré ses activités sur la conception et l'orientation de haut niveau du PSES et de la vérification environnementale dans les T.N.-O. ainsi que sur les consultations régionales et communautaires relatives à ces travaux.

Au fil des ans, des efforts considérables ont été déployés pour les activités de planification de programme, y compris les suivantes :

- Rédaction d'un document de discussion sur le Cadre d'évaluation et de gestion environnementale des effets cumulatifs dans les T.N.-O. (aujourd'hui, le cadre de gérance environnementale des T.N.-O.) insistant sur l'état de la gestion environnementale dans les T.N.-O., et cernant les lacunes et les chevauchements;
- Création d'un atelier de gestion de l'information pour soutenir le Cadre d'évaluation et de gestion environnementale des effets cumulatifs dans les T.N.-O., et le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie;
- Élaboration du plan détaillé provisoire pour mettre en œuvre la stratégie et le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les T.N.-O., et ses régions (Blueprint for implementing the cumulative effects assessment and management strategy and framework in the T.N.-O. and its regions);
- Mise sur pied d'une étude sur l'intégration des connaissances traditionnelles au cadre et à la stratégie d'évaluation et de gestion environnementale des effets cumulatifs;
- Depuis 2004, révision annuelle du plan détaillé provisoire pour mettre en œuvre la stratégie et le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les T.N.-O., et ses régions (Blueprint for implementing the cumulative effects assessment and management strategy and framework in the T.N.-O. and its regions);
- Rédaction d'un résumé en langage clair et simple du plan détaillé susmentionné;
- Organisation d'un atelier sur les seuils : de la théorie à la pratique (Thresholds: From Theory to Practice), qui avait pour objectifs de présenter un aperçu de l'élaboration et de la mise en œuvre de seuils, de partager l'expérience de l'élaboration et de l'application de seuils en gestion environnementale, dans les T.N.-O. et ailleurs, ainsi que de discuter des leçons apprises de l'expérience, à ce jour, des répercussions de la poursuite de l'utilisation de seuils dans les T.N.-O. ainsi que des « prochaines étapes » possibles à cet égard.